

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement no. 2022-234 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné par la soussignée, Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, que lors de la séance ordinaire du 8 mars et du 12 avril 2022, un avis de motion a été donné que le Règlement 2022-235 établissant que le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois (et abrogeant le Règlement 2019-219 établissant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux adopté le 9 avril 2019) est adopté à la séance du conseil du 10 mai 2022.

Le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux énonce les valeurs de la municipalité.

Les principales modifications sont l'ajout de la civilité comme valeur de la municipalité ainsi qu'il sera dorénavant interdit à tous les élus d'accepter des dons, des marques d'hospitalités ou tout autre avantage d'un fournisseur de biens et de services.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement à l'hôtel de ville situé au 489, chemin Saint-Louis, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 9 h à 12h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à 12 h.

Donné à Saint-Étienne-de-Beauharnois ce 13^e jour de mai 2022.

Isabelle Dion,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie certifiée de celui-ci aux deux endroits officiels dans la municipalité et sur le site web de la municipalité le 13 mai 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 mai 2022

Isabelle Dion,
Directrice générale et greffière-trésorière